

CERTIFICAT DE REALISATION

Session N° A2605BA - Certificat Réalisation N° 37728

Je soussignée, Anne-Claire ASSIER, agissant en qualité de Directrice d'ISFME, certifie que :

Monsieur Frédéric CRESPI

Entreprise : LIP BEZIERS INTERIM
34500 - BEZIERS

A réalisé l'action de formation

RS33 Module TST BT - Emergences > 35 mm²

En vue d'atteindre les objectifs suivants

- Objectifs :
- Identifier le type d'ouvrage « Emergences » (EME) et d'en connaître les procédures d'accès.
 - Préparer et valider un processus opératoire.
 - Vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage.
 - Identifier les circuits d'électrification et de courts circuits et mettre en œuvre les moyens pour s'en prémunir.
 - Connaître et d'utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles.
 - Choisir, vérifier et utiliser les EPI, nécessaires à l'opération TST.
 - Choisir, préparer, vérifier et mettre en œuvre l'outillage et le matériel nécessaire à l'opération TST BT.
 - Réaliser des opérations dans le respect des règles de l'art.
 - Rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

Date(s) et durée : **du lundi 11 au mercredi 13 mai 2026**
et ce pour une durée de 21.00 heures (pas d'absence)
Format formation : Présentiel

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ **Action de formation**

Lieu : ISFME - ST AFFRIQUE - 1 rue Henri Michel - 12400 ST AFFRIQUE - Tél : 05.65.98.23.30 -

L'atteinte des objectifs pédagogiques par le stagiaire est formalisée dans le document joint.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ST AFFRIQUE, le 18 mai 2026

Anne-Claire ASSIER

Directrice

